

Intervention Désyhouest :

Monsieur Philippe Etienne, président et monsieur Samuel Maignan directeur de l'entreprise Désyhouest sont intervenus en début de réunion afin d'expliquer le fonctionnement de l'usine de Domagné et les raisons des émissions de fumées sur le bourg de Domagné.

L'activité de déshydratation des fourrages se déroule de fin avril à fin novembre chaque année. Durant cette période, l'usine fonctionne en 3x8 du lundi au samedi.

Les fumées émises sont composées principalement d'eau et d'une faible partie de poussière de fourrage. Les variations de températures et de condition atmosphérique font varier l'aspect des fumées.

L'entreprise désyhouest respecte les normes nationales et européennes des rejets industriels dans le milieu atmosphérique. De plus, 4 contrôles dont 2 complets sont réalisés chaque année par un organisme indépendant.

Le procédé actuel de traitement des fumées de déshydratation est le cyclonage avant rejet qui permet de capter la majorité des particules. L'entreprise travaille sur une amélioration du traitement de ses rejets afin de minimiser leurs impacts sur les environs de l'usine.

L'entreprise indique que des portes ouvertes seront organisées dès que les conditions sanitaires le permettront afin que les domagnéens et les élus puissent connaître le fonctionnement de l'usine.

Plan local d'urbanisme (PLUI) :

Suite au renouvellement des exécutifs locaux en mars 2020, le Conseil Municipal devait se prononcer sur la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUI).

Considérant que le PLU de la Commune de Domagné a été révisé en 2019 et que la Commune souhaite conserver la compétence en matière de document d'urbanisme afin de définir à son échelle les évolutions du territoire communal, le Conseil Municipal a décidé de s'opposer à la mise en place d'un PLUI à l'échelle de Vitré Communauté.

Projet de création d'un portail famille :

A compter de janvier 2021, toutes les réservations pour le restaurant scolaire et la garderie passeront par le biais d'un portail famille. Ce portail informatique permettra aux familles de réserver en ligne les repas pour leurs enfants.

Actuellement ce service est géré « manuellement ». ce passage au portail famille permettra d'améliorer la gestion des services périscolaires. Les familles concernées seront informées dans les prochaines semaines des modalités de mise en place de ce service.

Projet de piste cyclable Domagné/Chateaubourg :

Dans le cadre du projet de réalisation d'une piste cyclable entre Domagné et Chateaubourg, le Conseil Municipal a validé la proposition de maîtrise d'œuvre du cabinet ABE de Pacé. Cela permettra de lancer la phase avant-projet sommaire du projet.

Nouvelle Convention CAF :

Le conseil Municipal a validé la convention qui lie la Commune à la CAF dans le cadre du contrat enfance jeunesse. La prochaine convention qui prendra effet au 1^{er} janvier 2021 encouragera la mutualisation des actions enfance jeunesse au niveau intercommunal. Les prestations de service ne seront plus versées auprès

des Communes mais directement auprès des gestionnaires de services (crèche Babilou...).

Berceau supplémentaire en crèche

Aux vues des demandes croissantes des familles, le Conseil Municipal a validé l'acquisition d'une troisième place à la crèche Babilou de Chateaubourg. Cette place sera partagée entre plusieurs familles domagnéennes. (garde atypique ou ponctuelle d'enfants).

Nomination correspondants bibliothèque :

Le conseil Municipal a désigné Madame Chantal Yvenou (élue) et madame Christelle Buffet (agent territorial) comme correspondantes auprès du réseau intercommunal des bibliothèques pour représenter la Domathèque.

Subvention FGDON :

Le conseil Municipal a décidé de souscrire aux services du FGDON 35 qui lutte contre les animaux nuisibles (ragondins...) pour l'année 2021. De plus une indemnité est prévue pour aider les piégeurs bénévoles à exercer leur activité.

Travaux et acquisitions :

- **Voiries communales** : Suite à la consultation pour les travaux d'entretien et de réfection des voiries communales, l'offre de l'entreprise Sabe de Domloup a été retenue. Un calendrier d'intervention sera établi en concertation avec la commission communale dédiée.
- **Extension pôle santé** : les travaux liés à la charpente de l'extension du pôle santé reprendront le 3 novembre 2020.
- **ZAC du Poirier** : Les travaux de voirie du poirier IV sont désormais achevés. Les travaux de constructions des habitations pourront débuter très prochainement. L'entreprise leme TP, en charge des travaux de voirie pour le Poirier III est actuellement dans l'impossibilité de continuer ses travaux du fait de nombreux cas de Covid-19 parmi ses employés. Les travaux se poursuivront dès que les conditions sanitaires de l'entreprise le permettront.

Questions diverses :

- **Dentistes** : Suite à l'arrêt de l'activité des deux dentistes le 31 octobre dernier, la Commune est en recherche active de remplaçants. Des contacts restés sans suite ont eu lieu récemment.
- **Covid-19** : Dans le cadre des mesures liées au confinement : toutes les utilisations des salles communales sont annulées (manifestions culturelles, associatives et sportives sauf scolaires).

La Domathèque est fermée. Un service de click & collect sera mis en place prochainement.

Le fonctionnement du restaurant scolaire a été revu afin d'éviter le brassage des élèves. Désormais les maternelles et les élèves de l'école Saint Vincent de Paul prendront leur repas à compter de 11h50 et les cours reprendront pour ces derniers à 13h20.

- **Commerces locaux** : Malgré la fermeture des commerces dits « non essentiels », la municipalité continue de se fournir autant que possible auprès des producteurs locaux.
- **Commémorations du 11 novembre** : Dans le cadre des mesures liées au confinement, la cérémonie du 11 novembre ne sera pas publique.
- **Sainte Barbe** : La cérémonie de la sainte Barbe est annulée cette année en raison des mesures

sanitaires en cours.

- **Vigipirate** : Un arrêté préfectoral a relevé le niveau du plan vigipirate suite aux récents évènements d'attaques terroristes. Les écoles vont renforcer les mesures de sécurité.
- **LGV** : Après avoir été reçue en Préfecture concernant les travaux d'aménagements sécuritaires envisagés le long de la ligne LGV, l'association Le Cri des riverains saisit les députés et sénateurs locaux afin de contester ces travaux qu'elle juge insuffisant.
- **Recensement agricole** : Un agent recenseur passera prochainement dans toutes les exploitations agricoles de la Commune dans le cadre du recensement national agricole.

Illuminations de fin d'année : Les illuminations de fin d'année sont maintenues et seront installées début décembre 2020.